

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.163

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECO, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. PAVON représenté par M. GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES DE  
TERRAIN SITUÉES AVENUE DU MAINE GEOFFROY

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

Des riverains de l'Avenue du Maine Geoffroy, Monsieur et Madame Michel BOURGOGNE et Monsieur et Madame Philippe GOUWY, ont proposé à la Ville de ROYAN d'acquérir une partie de la parcelle de terrain faisant partie du domaine public, jouxtant leurs propriétés.

Cette parcelle ne représentant pas une utilité pour la Ville, rien ne s'oppose à cette cession.

Dans le cadre de cette modification, le Cabinet de Géomètres DEVOUGES a été diligenté pour établir un certificat de bornage, ainsi qu'un plan, afin que deux nouvelles parcelles soient créées : une de 16 m<sup>2</sup> cadastrée BE 804, mitoyenne de la propriété de Monsieur et Madame Philippe GOUWY, et une autre de 117 m<sup>2</sup> cadastrée BE 803, mitoyenne de la propriété de Monsieur et Madame Michel BOURGOGNE.

Afin d'engager la cession de ces deux nouvelles parcelles créées sur le domaine public communal, il convient de décider de leur désaffectation à usage public, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à organiser l'enquête publique nécessaire à la procédure de déclassement du domaine public.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les demandes formulées par Monsieur et Madame Philippe GOUWY, ainsi que par Monsieur et Madame Michel BOURGOGNE,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

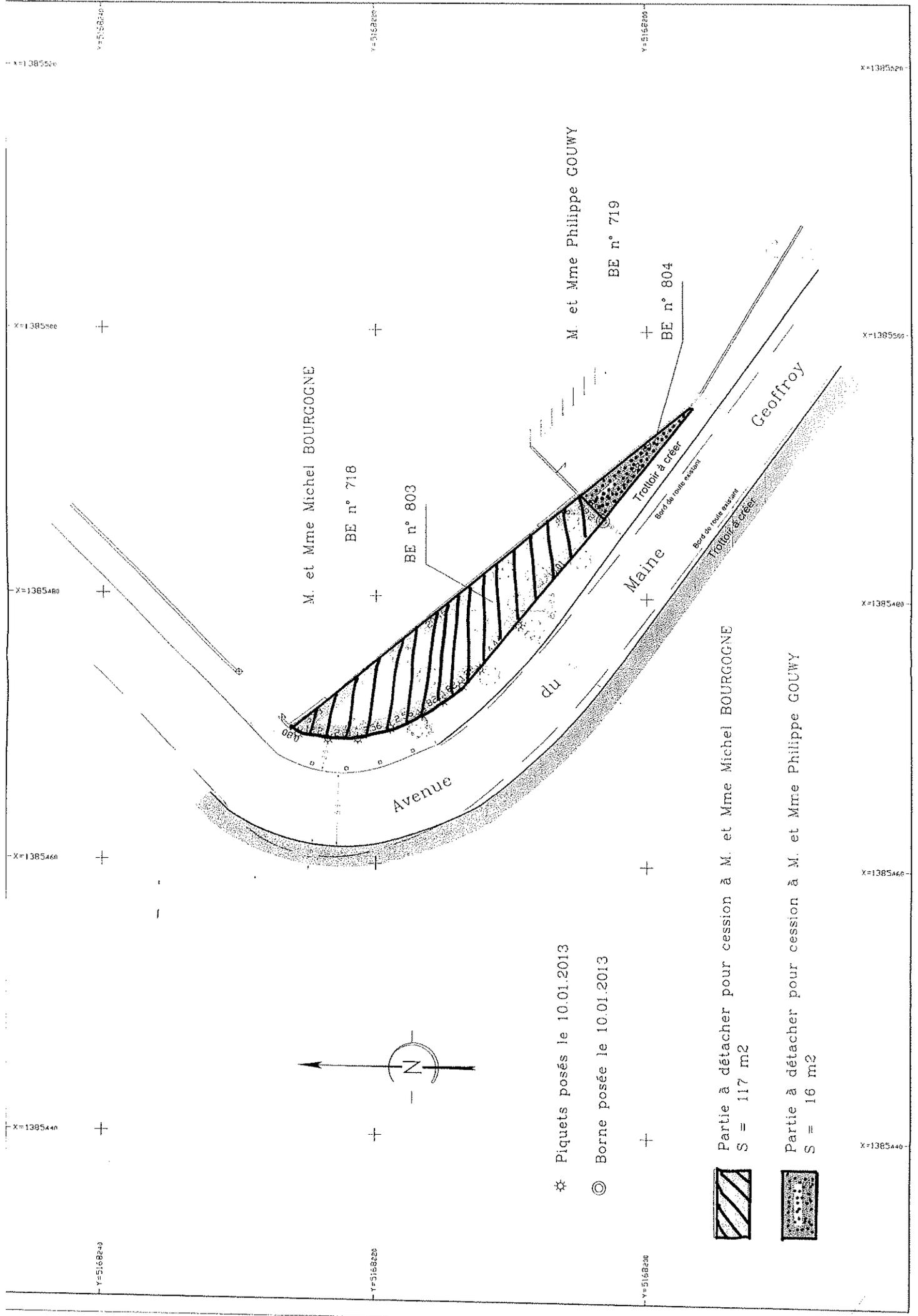
- de prononcer la désaffectation à usage public des parcelles cadastrées BE 803 et BE 804, situées avenue du Maine Geoffroy, dans le cadre de la modification de l'emprise de la voie,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à mettre en œuvre la procédure de déclassement du domaine public qui sera précédée d'une enquête publique organisée conformément aux dispositions du code de la voirie routière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD



⊛ Piquets posés le 10.01.2013

⊙ Borne posée le 10.01.2013



Partie à détacher pour cession à M. et Mme Michel BOURGOGNE  
S = 117 m<sup>2</sup>



Partie à détacher pour cession à M. et Mme Philippe GOUWY  
S = 16 m<sup>2</sup>

